



AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Bilan 2009/2010
et orientations prioritaires

Mercredi 13 octobre 2010

9h00 - 11h30
Hôtel de Crillon,
10 place de la Concorde, 75008 Paris

La Lettre des Juristes d'Affaires, la *Revue Lamy de la Concurrence* et le *Lamy Droit Économique*, vous proposent de rencontrer dans le cadre d'une **Matinée-débats** :



Bruno LASSERRE,
Président de l'Autorité de la concurrence

Avec l'expertise de
Véronique SÉLINSKY,
Avocat à la Cour, Cabinet Jeantet Associés

Les débats seront animés par **Véronique SÉLINSKY**

En partenariat avec :

Revue Lamy de la Concurrence
Lamy Droit Économique

Consultez nos programmes sur www.wkf.fr

LES
MATINÉES
DÉBATS



de la
Lettre des
Juristes
d'Affaires

AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Bilan 2009/2010 et orientations prioritaires

Instaurée par la loi de modernisation de l'économie, l'Autorité de la concurrence signe son véritable premier rapport d'activité puisqu'elle a été installée officiellement en janvier 2009.

L'année 2009 a vu se développer les différentes procédures alternatives à la sanction (engagements, clémence, non contestation de griefs). Ces nouvelles procédures renforcent l'efficacité de l'Autorité dans sa lutte contre les pratiques anticoncurrentielles qui concernent des secteurs aussi divers que les agences de voyages, l'internet, le travail temporaire... L'Autorité a également été appelée à exercer un rôle fort de régulateur en précisant le cadre concurrentiel souhaitable dans les secteurs récemment ouverts à la concurrence tels ceux relatifs aux transports de voyageurs, à la Poste, etc. Par ailleurs, un premier bilan peut être dressé relativement au contrôle des concentrations désormais pleinement dévolu à l'Autorité de la concurrence qui a autorisé la fusion Banque Populaire/Caisse d'épargne et a, depuis lors, élaboré ses propres lignes directrices publiées le 16 décembre 2009.

Quels sont les avis et décisions marquants en 2009/2010 ?

Quel bilan peut-on dresser de la première année d'activité de l'Autorité ?

Quid du nouveau contrôle des concentrations par l'Autorité ?

Pour la 12^{ème} année consécutive, cette **Matinée-débats** de *La Lettre des Juristes d'Affaires* en partenariat avec la *Revue Lamy de la Concurrence* et la *Lamy Droit Économique*, sera l'occasion de faire le point sur les décisions et avis marquants en 2009 et au premier semestre 2010 et de débattre des chantiers prioritaires sur lesquels s'engage l'Autorité de la concurrence.

Cette conférence s'adresse aux :

- Avocats
- Directeurs juridiques
- Juristes d'entreprise





Mercredi 13 octobre 2010 - 9h00 - 11h30

Programme

8 h 30

Accueil des participants - Service du petit-déjeuner

9 h 00

**BILAN DES TRAVAUX DE L'AUTORITÉ
DE LA CONCURRENCE :
DÉCISIONS ET AVIS MARQUANTS 2009/2010
ET ORIENTATIONS PRIORITAIRES**

par **Bruno LASSERRE** et **Véronique SÉLINSKY**

11 h 00

Débats avec la salle

11 h 30

Clôture de la Matinée

Les participants pourront réagir et poser des questions aux intervenants tout au long de la **Matinée-débats**.

Les Matinées-débats de la Lettre des Juristes d'Affaires
Hôtel de Crillon - Paris 8^{ème}

AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Bilan 2009/2010 et orientations prioritaires

Mercredi 13 octobre 2010 - 9h00-11h30 - Hôtel de Crillon

Le nombre de places étant limité
réservez dès aujourd'hui
votre place par fax au
01 76 73 48 32

Pour vous inscrire :

Merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de :

WOLTERS KLUWER FRANCE

Case Postale 410 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot

92856 Rueil-Malmaison cedex - E-mail : matineesdebats@lamy.fr

Tél. :  **N° 0 825 08 08 00** - Fax : 01 76 73 48 32

0,15 € TTC / MN



FRAIS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS

Les frais de participation comprennent le petit-déjeuner et le dossier de documentation.

Abonnés à la Lettre des Juristes d'Affaires, la Revue Lamy de la Concurrence ou le Lamy Droit Économique
450 €^{HT} soit 538,20 €^{TTC} (TVA 19,6%)

Non abonnés : **520 €^{HT}** soit 621,92 €^{TTC} (TVA 19,6%)

■ Vous recevrez une confirmation d'inscription. Une attestation de présence sera adressée à l'issue de la Matinée-débats.

■ **Convention de formation** : Numéro de déclaration d'activité N° 11921555992.

■ **Conditions d'annulation** : obligatoirement formulée par écrit, l'annulation donnera lieu à un remboursement intégral si elle est reçue 14 jours avant la date de la Matinée-débats. Passé ce délai, le montant de l'inscription sera intégralement dû. Les remplacements sont possibles à tout moment.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le **DOSSIER DE DOCUMENTATION** remis aux participants.

Je souhaite recevoir ce **DOSSIER DE DOCUMENTATION**. Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Tarif : **300 €^{HT}** - 358,80 €^{TTC} (TVA 19,6%)

PARTICIPANT

Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Service :

Tél. :

Fax :

E-mail :

SOCIÉTÉ

Raison sociale :

Adresse complète :

Nom & fonction de la personne gérant l'inscription :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Nom du responsable de la Formation :

002564 080

FACTURATION

Facture à établir et à adresser :

au nom de la société

au nom de l'organisme gestionnaire de vos fonds NOM ET COORDONNÉES (postale et téléphonique) :

La facture vous parviendra avec l'attestation de présence, par courrier, à l'issue de la Matinée-débats.

A réception de votre bulletin de participation, une confirmation vous sera adressée par retour de courrier. A l'issue de la conférence, une attestation de présence et une facture valant convention vous seront délivrées. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant auprès de Wolters Kluwer France SAS Direction Commerciale.

Cachet et signature obligatoires :